

## Regard sur l'institutionnalisme américain (1)

Jean-Philippe COLIN\*

Pour nombre de chercheurs français en sciences sociales (particulièrement ceux qui travaillent dans les pays en voie de développement), l'approche américaine en économie rurale se caractérise par une référence exclusive à la théorie néo-classique et une modélisation mathématique sophistiquée reposant sur une base de connaissance empirique limitée et de qualité incertaine. Il ne me semble pas impossible qu'une telle représentation collective corresponde à l'orthodoxie économique régnant outre-Atlantique, mais il est regrettable qu'elle conduise à une méconnaissance des hétérodoxies qui y fleurissent depuis parfois plusieurs décennies et peuvent y avoir une incidence non marginale tant sur le plan universitaire que sur celui de la politique économique.

L'institutionnalisme, hétérodoxie majeure et courant historique de la pensée économique aux États-Unis, présente un triple intérêt pour les chercheurs français en sciences sociales. En premier lieu, on observe un parallélisme méthodologique (au sens d'analyse des principes de base, des concepts et des théories d'une discipline) frappant entre notre démarche et celle des institutionnalistes, même si les thèmes d'étude sont le plus souvent différents (2). En second lieu, ce courant a développé une réflexion épistémologique d'une grande richesse, en particulier dans sa critique de l'école néo-classique. Enfin, il a eu une influence sur notre communauté scientifique, à travers POLANYI et sa définition substantive de l'économie, retenue par certains anthropologues économistes et économistes ruraux français travaillant dans les pays en voie de développement.

Cette évocation d'un courant de pensée vivant et non monolithique restera partielle; l'objet de ce papier n'est pas de présenter les résultats de travaux de recherche, mais simplement de faire ressortir les grands traits de la démarche institutionnaliste afin de suggérer

\*Économiste ORSTOM, Calle Rio Amarillo n° 222, Colonia Vista Hermosa, Cvernavaca, 62000 Morelos, Mexique.

l'intérêt qu'il y aurait à confronter nos approches et à nous interroger sur les fondations épistémologiques et méthodologiques de nos propres travaux, implicites le plus souvent.

## LA PERSPECTIVE INSTITUTIONNALISTE

L'institutionnalisme peut être caractérisé schématiquement par une perspective historico-culturelle qui conduit à une conception large de l'économie et à une démarche holiste et dynamique, et par une philosophie pragmatique. Pouvoir et technologie en sont deux thèmes clés.

L'apparition de l'institutionnalisme à la fin du siècle dernier, avec les travaux de Veblen et de Commons (3), correspond à un changement radical de paradigme, relativement à l'approche néo-classique (GRUCHY, 1987). Cette dernière cherche à expliquer le comportement des agents économiques dans un système statique et socialement neutre. L'institutionnalisme situe ce comportement dans un système économique intégré dans un contexte historique et social. Pour les institutionnalistes, un système économique se définit en tant que procès dynamique, produit historico-culturel. Les influences de Marx et de l'école historique allemande, bien que récusées par certains (MAYHEW, 1987), semblent claires.

La perception des sociétés et des cultures en tant que systèmes évolutifs est confortée au XIX<sup>e</sup> siècle par la révolution darwinienne et les travaux des premiers anthropologues. Il est ainsi reconnu que les valeurs morales, le droit, les usages, sont propres à chaque culture. Veblen, pénétré des résultats des recherches anthropologiques, transforme alors l'idée de darwinisme social pour jeter les bases d'une perception du procès de changement culturel et social en termes non téléologiques et non ethnocentriques, faisant œuvre pionnière en tant qu'anthropologue économiste étudiant sa propre société (MAYHEW, 1987).

Cette dimension sociale et culturelle conduit à percevoir l'économie et la société comme un ensemble organique, l'explication d'un problème économique nécessitant ainsi une référence aux secteurs non économiques de la société. Le concept d'*homo economicus* est remis en cause ; que les agents économiques puissent rechercher une utilisation efficace des ressources rares n'est pas nié, mais les institutionnalistes rappellent que le comportement économique est déterminé, au-delà de la seule raison individuelle, par un jeu de forces culturelles et sociales.

Dès lors que sont envisagées les deux facettes — individuelle et sociale — du comportement économique, l'individualisme inhérent

à l'approche néo-classique est également rejeté. Alors que l'individu est pour la théorie néo-classique un décideur autonome, l'institutionnaliste voit en lui le membre d'un groupe d'intérêts. Un système économique est perçu comme un système de pouvoirs dans lequel l'État — grand absent de l'analyse orthodoxe — joue un rôle majeur en définissant les règles du jeu. L'économie dominante, néo-classique, pour laquelle les unités économiques s'adaptent passivement à l'environnement économique, ignore la capacité des agents à manipuler le système politico-économique dans leur intérêt (GROSSACK, LOESCHER, 1980).

Les institutionnalistes en viennent ainsi à dépasser la base néo-classique — l'acceptation d'une structure des droits et d'une répartition donnée des richesses, qui conduit à percevoir les avantages et les coûts comme naturels et non comme dérivés de la répartition des droits — pour s'interroger sur les conditions d'apparition de cette structure et sur son devenir possible. Pour eux, l'économie est définie comme un univers de relations humaines et non de relations homme-chose (SCHMID, à paraître) (4).

La conception substantive qu'ils ont de la science économique — étude des procès qui fournissent les biens et services demandés par la société — va donc plus loin que celle, dite formelle, retenue par l'orthodoxie dominante qui limite le champ d'analyse de l'économiste à l'allocation des ressources rares à des fins multiples (la formulation précise la plus connue est celle proposée par Lionel ROBBINS). Les institutionnalistes, eux, sont moins concernés par cette allocation statique que par l'organisation et les mécanismes de contrôle de l'économie, éléments considérés comme donnés, comme « boîtes noires », par le courant orthodoxe.

*« [The] neoclassicists analyse price within given parameters while institutionalists analyse the evolution of the parameters »*  
(SAMUELS, 1984, p. 212).

SAMUELS rappelle que le marché est structuré par, opère dans et influe sur les institutions qui l'organisent. Le concept d'institution diffère de la simple notion d'organisation : les institutions sont définies comme « un ensemble de relations entre individus, qui définissent leurs droits, leur exposition aux droits des autres, leurs privilèges et responsabilités » (SCHMID, 1972 : 893-94). Le marché, l'héritage, la propriété privée, sont ainsi des institutions.

Pour les institutionnalistes, le changement technologique représente un élément majeur de l'évolution des systèmes économiques ; les facteurs démographiques, politiques, etc., ne sont pas ignorés mais sont considérés comme revêtant une moindre importance. Un autre champ de réflexion lié à la question de la technologie concerne la relation entre les caractéristiques des biens produits et le type de rapports de production qui s'instaurent ; en d'autres termes, la

nature du produit n'est pas neutre vis-à-vis de l'organisation de la production (SCHMID, 1987). Les concepts de « transaction » (processus de résolution de conflits) et d'externalité (effets induits) sont centraux dans les analyses institutionnalistes dans la mesure où l'économie est perçue comme un champ d'interactions humaines.

En définitive, la démarche institutionnaliste peut être qualifiée, selon WILBER et HARRISON (1978), de holiste car la partie est incompréhensible sans le tout, de systémique car elle pose que les parties forment un tout cohérent, d'évolutionniste car les changements dans le canevas des relations sont vus comme essence de la réalité sociale. Le terme de holisme ne me semble pas correspondre, lorsqu'il est employé dans la littérature institutionnaliste, au « holisme méthodologique » lorsqu'on désigne par là (en opposition radicale à l'individualisme méthodologique) le fait que les actes des agents ne peuvent pas être expliqués par leurs intentions mais par les structures sociales dans lesquelles ces agents ne font que jouer des rôles préétablis (MINGAT *et al.*, 1985). L'interactionnisme (prise en compte simultanée des intentions et des structures) semble mieux définir la démarche institutionnaliste, qui rejette tant l'individualisme méthodologique que le déterminisme structurel absolu (5). Au même titre, le terme d'évolutionnisme peut prêter à confusion ; dans l'acception retenue par les institutionnalistes, il ne se réfère pas à un quelconque déterminisme mais traduit un rejet d'une étude statique des phénomènes économiques.

Le tableau schématique qui vient d'être brossé correspond à ce que l'on peut appeler l'institutionnalisme « traditionnel » qui s'est développé dans la lignée de Veblen et de Commons. STAATZ (1988) distingue cette tradition d'un courant marqué par les travaux de HAYAMI et RUTTAN (1985) ou de WILLIAMSON (1985), qu'il désigne par néo-institutionnalisme (6). STAATZ spécifie les différences entre les deux approches de la façon suivante :

(a) L'institutionnalisme traditionnel trouve ses racines dans l'école historique allemande ; il se donne pour objet d'investigation les droits qui fondent le système économique, recherche comment leur répartition affecte le fonctionnement du marché et détermine quels sont les coûts et avantages qui seront retenus pour évaluer l'efficacité économique.

(b) Le néo-institutionnalisme trouve ses racines dans l'école néo-classique. Ce courant envisage le développement et le changement institutionnels comme déterminés par le procès économique d'optimisation visant à utiliser efficacement des ressources rares pour satisfaire les besoins humains (analyse, par exemple, des implications de nouvelles technologies en termes de changement institutionnel). Alors que pour les institutionnalistes traditionnels la structure institutionnelle (répartition des droits) détermine la

définition de l'efficacité économique, pour les néo-institutionnalistes l'efficacité économique génère la trame institutionnelle d'un système économique (pour une critique, voir SCHMID, 1986). Seule la première conception de l'institutionnalisme fait l'objet de ce texte.

## ANALYSE DES PRATIQUES ET ÉTUDES DE CAS

Dès 1949, PARSONS soulignait la carence de l'analyse économique dominante, relativement à l'investigation des idées qui conduisent la pratique économique et politique. Il liait cette carence à la référence au postulat de rationalité qui avait évacué cette investigation du champ de recherche de l'économiste. Il appelait, en économie rurale, à une analyse des pratiques des agriculteurs — dans la tradition du *farm management* — en soulignant la différence entre cette démarche partant d'une observation du monde réel et la construction de modèles déductifs (PARSONS, 1949).

Cette attitude reste caractéristique de la démarche des institutionnalistes. La description et l'explication de la réalité ne peuvent venir de l'application de catégories et de lois générales; les concepts utilisés sont spécifiques aux situations étudiées. Il en résulte une connaissance approfondie du sujet, mais une place secondaire accordée à la construction théorique. Ce qui lie les institutionnalistes entre eux est moins un corps théorique qu'un modèle commun d'investigation et d'explication — surtout si l'on entend par théorie une construction axiomatique déductive se prêtant si possible à une formulation mathématique (WILBER, HARRISON, 1978).

Une première étape du processus de recherche consiste en la «socialisation» du chercheur qui s'imprègne des normes et des catégories du système économique étudié. Cette étape permet la perception de thèmes récurrents relevant des pratiques, des normes culturelles, des statuts sociaux, du mode de production. Dans une seconde étape, des hypothèses relatives à certains sous-secteurs du système sont avancées et testées par des données provenant d'études de cas, d'enquêtes, d'observations directes. Enfin est construit un modèle explicatif (et non pas purement prédictif), par l'articulation d'hypothèses et de thèmes préalablement validés, dans une trame d'ensemble liant les différentes parties du système. Dans la mesure où tout système social est en constante évolution, un tel modèle ne peut être rigoureusement confirmé dans son ensemble. Il restera tenu pour valable tant qu'un modèle plus performant n'aura pas été proposé (WILBER et HARRISON, 1978).

Les réflexions de PARSONS, formulées voilà quatre décennies, sont toujours justifiées lorsqu'il évoque la nécessité d'études de cas préalablement à toute enquête statistique — afin de définir au mieux les catégories cognitives et les logiques de fonctionnement — ou encore lorsqu'il souligne que la phase de collecte des données est une part intégrale, et l'une des plus difficiles, d'une recherche (7).

## LE PRAGMATISME ET LA QUESTION DES VALEURS

Le souci de l'économie orthodoxe d'être reconnue comme science à part entière se traduit par une référence philosophique au positivisme logique ou, dans une moindre mesure, au falsificationnisme poppérien (8). Le positivisme logique, hérité du positivisme comtien et formalisé par l'école du cercle de Vienne entre les deux guerres, vise à combiner logique et expérience dans la construction d'une connaissance objective libre de tout jugement de valeur. Sur la base d'un ensemble de propositions formulées à titre d'hypothèses (axiomatique) dépourvues de contenu empirique, est développé un corps de connaissance analytique dans un processus hypothético-déductif purement logique. Cette connaissance analytique est combinée à une connaissance empirique dite primitive (car connue par expérience à partir des sens) pour produire des propositions synthétiques testables, descriptives du monde réel. Une distinction tranchée est ainsi proposée entre économie positive — scientifique — qui décrit ce qui est et économie normative imprégnée de jugements de valeurs qui décrit ce qui devrait être (COLIN, 1989).

L'institutionnalisme remet vigoureusement en cause cette dichotomie et la prétention du courant néo-classique de faire abstraction de tout jugement de valeur. En premier lieu, la situation de référence pour toute analyse visant à vérifier l'efficacité de l'allocation des facteurs suppose une distribution donnée des ressources; retenir cette distribution traduit un jugement de valeur en faveur du *statu quo* (9). Cette question joue également dans toute analyse coût-bénéfice; elle remet aussi en cause la neutralité du concept de coût d'opportunité: établir un tel coût suppose donnés les ensembles d'opportunités qui s'offrent à l'individu, alors que ces derniers sont le produit d'un ensemble de procès interactifs entre pouvoir (au sens de répartition des droits), choix passés et interaction avec les choix des autres (SAMUELS, 1988). Ensuite, découvrir des faits dans un processus de recherche implique un jugement; les faits ne sont pas donnés, ils sont construits (on rejoint ici une perspective bachelardienne). Ces jugements doivent être analysés comme part de la méthodologie de l'économie (PARSONS, 1949).

*« Prior to answers there must be questions. There can be no view except from a viewpoint. In the question raised and the viewpoint chosen, valuations are implied. Our valuations determine our approaches to a problem, the definition of our concepts, the choice of models, the selection of our observations, the presentation of our conclusion — in fact, the whole pursuit of a study from beginning to end »* (MYRDAL, 1978, p. 779).

D'où, selon MYRDAL, la nécessité pour le chercheur de rendre explicites ses postulats et ses critères de valeur.

La définition formelle de l'économie conduit à considérer que seule l'allocation des ressources rares est objet de l'analyse économique, l'économie étant neutre vis-à-vis des fins. Cette coupure entre moyens et fins est également rejetée par les institutionnalistes :

*« [...] the human agent cannot be regarded as exogenous to the economic system, providing that system with 'input' only in the form of 'wants'. Human beings rather are both products and producers of this largest system. Part of the distinctive mark that this system leaves on the human beings is its valuations [...]. Valuations not only necessarily impregnate inquiry, they are also themselves a legitimate object of inquiry in that they are a part of the 'output' of the system in question »* (HICKERSON, 1987, p. 1126).

Le refus de cadrer le fondement philosophique de l'analyse économique sur celui des sciences physiques est net ; il s'appuie sur le fait que l'homme est porteur et créateur de valeurs, spécificité des sciences sociales. Les institutionnalistes adhèrent ainsi à un courant philosophique, le pragmatisme, qui rejette les distinctions entre positif et normatif, entre connaissance positive et connaissance des valeurs, et qui pose toute connaissance comme la réponse à un problème ; le pragmatisme est ainsi avant tout une philosophie de l'action.

En définitive, dans une perspective institutionnaliste, l'économie n'est pas une science (en tant que moyen d'accéder à une définition objective de la réalité) mais une procédure qui définit la réalité à travers un paradigme spécifique (SAMUELS, 1984) ; il est ainsi reconnu que tout système d'investigation est également un système de valeurs (STEVENSON, 1987).

## PORTÉE ET SITUATION DE L'INSTITUTIONNALISME

**Institutionnalisme et théorie néo-classique : complémentarité ou concurrence ?**

On a vu comment l'institutionnalisme se démarque nettement de la théorie néo-classique, en lui reprochant son statisme, sa psychologie individualiste et hédoniste, et le caractère supposé exogène de la technologie, des préférences, des valeurs individuelles et sociales, du pouvoir, de la structure institutionnelle ; en bref, d'être a-sociale et a-historique. SAMUELS (1988 : 27-28) souligne la propension des économistes à percevoir le champ de leur discipline en termes mécaniques, comme résultant d'une pure logique des choix ou du jeu de lois naturelles universelles, plutôt que comme un monde « désordonné » caractérisé et généré par l'incertitude, et par des facteurs institutionnels conflictuels. La compréhension et l'explication du comportement réel des systèmes et des acteurs économiques doivent écarter l'affirmation *a priori* de postulats relatifs aux valeurs, à la structure du pouvoir, des droits, de la répartition des ressources ; ces éléments ne sont pas donnés, mais sont objets de recherche.

Cependant, au-delà de ces critiques, nombreux sont les institutionnalistes qui semblent percevoir leur approche plus en termes de complémentarité que de substituabilité par rapport à la théorie néo-classique (10) et se déclarent partisans d'un éclectisme théorique, de l'adaptation du choix de l'approche au problème étudié (11).

Cette position est toutefois fermement critiquée par GRUCHY dans son ouvrage le plus récent (1987) : les différences de paradigmes qui sous-tendent les deux approches théoriques sont sous-estimées par les partisans de la complémentarité. Il est impossible selon lui de réconcilier équilibre et dynamique, philosophies idéaliste et réaliste ; le monde réel est soit rationnel et prédictible, soit le produit d'un processus dynamique et imprédictible, il ne peut être les deux à la fois. L'institutionnalisme ne doit pas être perçu alors comme une extension de la théorie néo-classique mais comme une reconstruction de la science économique. Il est certes possible — voire nécessaire — d'emprunter à l'approche néo-classique des éléments techniques, mais ces derniers doivent être intégrés dans une seule orientation philosophique : le pragmatisme.

## Les critiques de l'approche institutionnaliste

Deux critiques non indépendantes sont fréquemment avancées à l'encontre de l'approche institutionnaliste : le fait qu'elle n'ait pas été en mesure de développer un corps théorique ayant le caractère général, la précision et l'élégance de la théorie néo-classique, et le fait qu'elle ne permette pas d'avancer des prédictions (rappelons que pour Friedman — dont l'ouvrage *Essays on Positive Economics* constitue une référence majeure pour le courant orthodoxe — le critère de vérification d'une théorie est l'adéquation des prédictions aux réalisations).

À ces critiques, GRUCHY répond que l'analyse institutionnaliste s'efforce précisément de ne pas postuler plus de rationalité qu'il n'y en a dans le monde réel, bien éloigné du monde idéal des formalistes (12). Selon lui, la théorie néo-classique est si abstraite que l'on ne voit pas comment elle pourrait prédire correctement ; il rappelle opportunément les problèmes liés aux tests des prédictions. Au demeurant, pour les institutionnalistes l'objectif essentiel de la science économique n'est pas la prédiction mais le contrôle social sur le procès économique, l'orientation de ce dernier.

STURGEON (1984) remarque que la critique institutionnaliste des modèles formels est justifiée lorsque ceux-ci résultent d'un abus de théorie et d'une carence d'expérience, et servent alors de substituts à des analyses empiriques détaillées. Toutefois, le rejet de la théorisation et un penchant pour la simple description conduisent au risque d'une carence du cadre théorique indispensable pour guider les observations empiriques.

WILBER et HARRISON (1978) évoquent également un autre risque de l'approche institutionnaliste, lorsque la démarche holiste n'est pas fondée sur une base empirique sérieuse et produit une pure spéculation intellectuelle.

## Institutionnalisme et autres hétérodoxies

La proximité, à certains égards, des approches institutionnaliste, néo-keynésienne et marxiste est souvent évoquée dans la littérature institutionnaliste. Elles ont en commun une méthodologie holiste et historique, une conception large de l'économie, reconnaissent les conflits d'intérêts entre groupes sociaux, font une large place aux études empiriques et relèvent d'une même orientation philosophique (pragmatique) (GRUCHY, 1987). GRUCHY souligne que ce qui sépare institutionnalisme et marxisme (néo-marxisme selon ses termes) est moins la philosophie (façon de saisir la réalité) que

l'idéologie (façon de régler les problèmes), les marxistes considérant que les conflits de classe conduisent inéluctablement à une rupture de l'ordre social alors que les institutionnalistes se situent dans une perspective réformiste (les néo-classiques voyant quant à eux une harmonie générale émerger du libre jeu des forces du marché) (13).

L'approche méthodologique institutionnaliste telle qu'elle vient d'être présentée peut sembler familière à de nombreux chercheurs français en sciences sociales, et tout particulièrement en économie rurale. Notre conception de l'économie nous conduit à une perception holiste ouvrant (plus ou moins largement...) les portes à une analyse multidisciplinaire traduisant une certaine conscience des limites d'une approche économique pure. Avec les institutionnalistes, nous traitons l'économie comme une organisation sociale dynamique, en reconnaissant le pouvoir des acteurs économiques et de l'État, alors que l'école néo-classique recherche les conditions de l'équilibre général avec allocation optimale des ressources. En fait, ne sommes-nous pas institutionnalistes sans le savoir, à beaucoup d'égards? Nous pencher sur les travaux du courant institutionnaliste et sur les débats qui règnent entre ce dernier et le courant orthodoxe devrait nous inciter à «questionner» notre propre pratique scientifique, nous astreindre à une réflexion épistémologique et méthodologique que nous délaissions trop souvent pour la seule réflexion (indispensable) sur les méthodes de collecte de l'information. Au-delà, n'est-il pas temps de chercher à développer des échanges entre les approches institutionnaliste et «française», qui pèsent toutes deux d'un poids tout relatif face à la domination du courant orthodoxe dans la production des économistes ruraux sur le plan international (14)?

#### Notes

- (1) Cet article a été rédigé lors d'un séjour effectué dans le département d'économie rurale de la Michigan State University. Je tiens à remercier le professeur Lee Manderschied, responsable du département, pour l'accueil dont j'ai bénéficié, ainsi que ses collègues Eric Crawford, Carl Eicher, Glenn Johnson, Allan Schmid, John Staatz, Mike Weber. Je remercie également Jean-Pierre Chauveau et Philippe Couty qui ont commenté une première version de ce texte ; je reste bien sûr seul responsable des imperfections qui demeurent.
- (2) L'économie des ressources naturelles et de l'environnement, et les relations entre droit et économie, sont deux des domaines actuels majeurs d'investigation des institutionnalistes. Il faut également rappeler les travaux de Myrdal en économie du développement ou ceux de Galbraith sur la technostrucure et le système corporatif.
- (3) Veblen et Commons ont donné naissance à deux courants relativement différenciés. Les positions de ces deux pères fondateurs du mouvement institutionnaliste

différents sensiblement sur plusieurs points : perception des institutions (négative pour Veblen alors que Commons était un réformiste), attitude vis-à-vis de la théorie néo-classique (rejet par Veblen, position plus conciliante de Commons); plus généralement, Veblen, à la différence de Commons, professait un pessimisme social marqué et une violente critique du système économique américain du début du siècle (sur les fondateurs de l'institutionnalisme, voir BRONFENBRENNER [1985]). Les termes du débat entre les disciples de Veblen et ceux de Commons ne seront pas développés dans cet article.

- (4) L'opposition entre économie comme univers de relations humaines et économie comme univers de relations homme-chose est contestée par Philippe Couty, qui souligne à la suite de Stuart Mill que notre discipline est concernée par ces deux types de relations et qu'il convient de ne pas les confondre (communication personnelle).
- (5) Le terme de holisme, employé dans de nombreux écrits institutionnalistes, sera conservé avec cette acception spécifique dans la suite de ce texte.
- (6) Le terme de néo-institutionnalisme est également utilisé avec un sens différent, lorsqu'il désigne les travaux des successeurs de la génération pionnière de Veblen et de Commons.
- (7) Après avoir souligné que les hypothèses et les classifications des faits doivent faire l'objet d'études pilotes, il continue «...*Procedure of representative sample would appear to assume that the sampler knows what characteristics are relevant to the inquiry and how they might be classified when found. So, it seems necessary to draw a different kind of 'representative' sample at an earlier stage of the analysis, before the comprehensive representative sample (in the usual sense) is drawn. What is required for the first sample is that it shall represent, not the distribution of characteristics in the universe, but the full range of possible combinations of characteristics.*» L'étude de cas vise ainsi une définition et une compréhension de ces caractères, et non la quantification de leur distribution.
- (8) Voir sur ces points CALDWELL (1985) et JOHNSON (1986).
- (9) «*In accepting market efficiency as the sole criterion in problem solving, orthodox economists implicitly preselect determinate solutions to the problem they choose to address. These 'solutions' are founded, thus, in selective but implicit premises regarding whose interests count and whose do not. Thus the whole train of logic beginning with the initial valuation of efficiency is value impregnated. Efficiency is defined with reference to the relation of input prices to output prices, while both these sets of prices are themselves reflections of the status quo distribution of entitlements and rights. Hence 'economic solutions' are prechanneled by implicit antecedent value premises in favor of the status quo*» (HICKERSON, 1987, p. 1120).
- (10) Voir KNIGHT, 1952; PARSONS, 1957; GROSSACK LOESCHER, 1980; PARSONS, 1985.
- (11) «*The crucial fact is that man exists in several universes of (his own) conceptual thinking, and no intellectual bridges connect these in any satisfactory way. Consequently, the right approach is a plurality of approaches, used in accord with the nature of the problem in hand*» (KNIGHT, 1952, p. 53).
- (12) «*What the institutionalists seek to explain is an imprecise and messy world in which rational and non-rational motivations vie with each other in the efforts of individuals and groups to acquire power [...]*» (1987, p. 43).
- (13) Le rejet par les institutionnalistes du déterminisme historique des marxistes étant également à souligner.
- (14) Aux États-Unis, «*At the annual tribal meetings of the economic profession, the tents of the institutionally faithful and curious are few in number*» rappelle STEVENSON (1987, p. 1490).

## BIBLIOGRAPHIE

- AYRES (C.), 1957. — Discussion de l'article de K. Boulding, *American Economic Review*, 47-2 : 26-27.
- BOULDING (K.), 1957. — Institutional Economics, a New Look at Institutionalism. *American Economic Review*, 47-2 : 1-12.
- BRONFENBRENNER (M.), 1985. — Early American Leaders — Institutional and Critical Traditions. *American Economic Review*, 75-6 : 13-27.
- CALDWELL (B.), 1985. — *Beyond Positivism, Economic Methodology in the Twentieth Century*. London, George Allen and Unwin, 277 p. (première édition 1982).
- CANTERBERY (E.), 1987. — *The Making of Economics*. Belmont, Wadsworth Publishing Company, 416 p. (troisième édition).
- COLIN (J.-Ph.), 1989. — Note de lecture à propos de « Research Methodology for Economists », de G. JOHNSON. *Bulletin bibliographique de l'Insee-Coopération*, septembre, 20 : 99-107.
- GORDON (R.), 1976. — Rigor and Relevance in a Changing Institutional Setting. *American Economic Review*, 66-1 : 1-14.
- GROSSACK (I.), LOESCHER (S.), 1980. — Institutional and Mainstream Economics : Choice and Power as the Basis for a Synthesis. *Journal of Economic Issues*, 14-4 : 925-936.
- GRUCHY (A.), 1957. — Discussion de l'article de K. BOULDING, *American Economic Review*, 47-2 : 13-15.
- GRUCHY (A.), 1969. — Neoinstitutionalism and the Economic of Dissent. *Journal of Economic Issues*, 3-2 : 3-17.
- GRUCHY (A.), 1987. — *The Reconstruction of Economics, An Analysis of the Fundamentals of Institutional Economics*. New York, Greenwood Press, 173 p.
- HAYAMI (Y.), RUTTAN (V.), 1985. — *Agricultural Development, an International Perspective*. Baltimore and London, The Johns Hopkins University Press, 506 p.
- HICKERSON (S.), 1987. — Instrumental Valuation : the Normative Compass of Institutional Economics. *Journal of Economic Issues*, 21-3 : 117-143.
- HODGSON (G.), 1988. — *Economics and Institutions. A Manifesto for a Modern Institutional Economics*. Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 365 p.
- JOHNSON (G.), 1986. — *Research Methodology for Economists*. New York, MacMillan Publishing Company, 252 p.
- KLEIN (P.), 1978. — American Institutionalism : Premature Death, Permanent Resurrection. *Journal of Economic Issues*, 12-2 : 251-276.
- KNIGHT (F.), 1952. — Institutionalism and Empiricism in Economics. *American Economic Review*, 42-2 : 45-55.
- MAYHEW (A.), 1987. — The Beginnings of Institutionalism. *Journal of Economic Issues*, 21-3 : 971-998.
- MINGAT (A.), SALMON (P.), WOLFELSPERGER (A.), 1985. — *Méthodologie économique*. Paris, PUF, 576 p.

- MYRDAL (G.), 1978. — Institutional Economics. *Journal of Economic Issues*, 12-4 : 771-783.
- PARSONS (K.), 1949. — The logical Foundations of Economic Research. *Journal of Farm Economics*, 31-4 : 656-686.
- PARSONS (K.), 1957. — Discussion de l'article de K. BOULDING, *American Economic Review*, 47-2 : 21-27.
- PARSONS (K.), 1985. — John R. Commons : His Relevance to Contemporary Economics. *Journal of Economic Issues*, 19-3 : 755-778.
- POLANYI (K.), ARENSBERG (C.), PEARSON (H.) Éd., 1957. — *Trade and Markets in the Early Empire*. New York, The Free Press, 382 p.
- SAMUELS (W.), 1984. — Institutional Economics. *Journal of Economic Education*, 15-3 : 211-216.
- SAMUELS (W.), 1988. — *Determinate Solutions and Valuational Processes: Overcoming the Foreclosure of Process*. East-Lansing, Michigan State University, Department of Economics, 46 p. *multigr.*
- SAMUELS (W.), SCHMID (A.) Éd., 1981. — *Law and Economics : an Institutional Perspective*. Boston, Kluwer-Nijhoff Publishing, 268 p.
- SCHMID (A.), 1972. — Analytical Institutional Economics : Challenging Problems in the Economics of Resources for a New Environment. *American Journal of Agricultural Economics*, 54-5 : 893-901.
- SCHMID (A.), 1986. — *Theories of Institutional Change*. East-Lansing, Michigan State University, Agricultural Economics Department, Staff Paper #86-64, 13 p. *multigr.*
- SCHMID (A.), 1987. — *Property, Power, and Public Choice. An Inquiry into Law and Economics*. New York, Praeger, 332 p.
- SCHMID (A.), à paraître. — *Law and Economics : An Institutional Perspective*. In *Law and Economics : Developments, Tensions and Prospects*. N. MERCURO Ed., Kluwer Academic Publishers.
- STAATZ (J.), 1988. — *The New Agricultural Economics : Application of Transaction Cost/Institutional Analysis to Agricultural Economics*. Notes non publiées d'une communication à la Scientific Society for Finnish Agriculture, Université d'Helsinki, 14 avril 1988.
- STEVENSON (R.), 1987. — Institutional Economics and the Theory of Production. *Journal of Economic Issues*, 21-4 : 1471-1493.
- STURGEON (J.), 1984. — Induction and Instrumentalism in Institutional Thought. *Journal of Economic Issues*, 18-2 : 599-609.
- WILBER (C.), HARRISON (R.), 1978. — The Methodological Basis of Institutional Economics : Pattern Models, Storytelling, and Holism. *Journal of Economic Issues*, 12-1 : 61-89.
- WILLIAMSON (O.), 1985. — *The Economic Institutions of Capitalism*. New York, The Free Press, 450 p.